

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 19 mai 2010, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes de la «Banque de Développement du Conseil de l'Europe», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE
 - en anglais: COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
- b. le sigle (abréviation)
 - en anglais: CEB
- c. les emblèmes



19 mai 2010

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle